

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2011022

Signataire : AD

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public d'un tronçon de la rue de la gare pour une superficie de 370 m² face à la parcelle sise 8 rue de la gare

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.2141-1 et L.2141-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L 141- 3 et R 141-4 à R141-10 du code de la voirie routière,

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 novembre 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public du tronçon rue de la Gare pour une superficie de 370 m² face à la parcelle 8 rue de la Gare,

Vu la modification du réseau viaire au sein de la ZAC CANAL PORTE D'AUBERVILLIERS,

Vu l'enquête publique s'étant déroulée du lundi 20 décembre 2010 au jeudi 6 janvier 2011 inclus,

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur émis dans son rapport en date du 24 janvier 2011,

Vu le procès verbal de constatation la désaffectation d'une portion de 370 m² de la rue de la gare en date du 14 septembre 2011,

Considérant que l'aménagement de la ZAC CANAL PORTE D'AUBERVILLIERS conduit à modifier le réseau viaire existant et à créer des voies nouvelles,

Considérant qu'au droit du 8 rue de la Gare, le plan masse projeté induit une nouvelle limite entre le domaine public futur et le domaine privé, avec création d'un délaissé d'une superficie totale de 370 m²,

Considérant que la désaffectation de cette portion de 370 m² de la rue de la gare par la fermeture de la rue, l'impossibilité d'utiliser le passage public et sa non affectation à l'usage direct du public, a été constatée par un procès verbal en date du 14 septembre 2011,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ce délaissé s'avère nécessaire afin d'intégrer cette portion de voie au domaine privé de la commune et ce en vue de la cession de 366m² au bénéfice de la SAS JSBF VICTOR HUGO, parcelle cadastrée R 96, et de 4 m² au bénéfice de la SEM Plaine Commune Développement, parcelle cadastrée R 95,

à la majorité des membres du conseil, Mesdames Ahmed et Kouamé ayant voté contre

DELIBERE :

RETIRE la délibération n°61 du 10 mars 2011 relative au déclassement du domaine public d'un tronçon de la rue de la gare pour une superficie de 370 m² face à la parcelle sise 8 rue de la gare.

DECIDE de désaffecter et de déclasser du domaine public le tronçon de la rue de la Gare, pour une superficie de 370 m² et donnant face à la parcelle 8 rue de la Gare, conformément au plan ci joint.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué